

26 avr 2013 -16:03

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2013

Certification du système de caisse enregistreuse dans le secteur de l'horeca

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la certification d'un système de caisse enregistreuse dans le secteur horeca.

L'avant-projet instaure une procédure de certification à charge du fabricant, de l'importateur et du distributeur du système de caisse enregistreuse dans le secteur horeca.

L'arrêté royal du 30 décembre 2009 prévoit que le système de caisse enregistreuse doit répondre à une série d'exigences techniques minimales. Afin de garantir que les systèmes de caisse enregistreuse mis en service par les exploitants d'établissements horeca répondent à celles-ci et soient résistants à la fraude, le fabricant ou l'importateur est obligé de présenter préalablement chaque modèle au service compétent du SPF Finances, en vue d'une certification.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<http://www.economie.fgov.be>

Service de presse de M. Koen Geens, ministre des Finances, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>